



France Télécom
Monsieur Stéphane Richard
Directeur Général de France Télécom Groupe
6 place d'Alleray
75015 Paris

Montreuil, le 22 février 2010

Objet : préavis de grève supervision en 24/24 et horaires décalés.

Monsieur le directeur,

Nous vous informons que notre organisation syndicale dépose un préavis de grève de 24h, concernant l'ensemble du personnel fonctionnaire et contractuel des services de supervision 24/24 et en horaires élargis, pour la journée du **samedi 27 février 2010** et en tenant compte des services cycliques.

Par cette action, le personnel exige **la prise en compte, par l'entreprise, de la pénibilité du travail de nuit, jours fériés et en horaires décalés des personnels de supervision de France Télécom.**

Les salariés revendiquent :

- ✓ La prise en compte de la pénibilité du travail de nuit, par l'accès à une retraite anticipée à 55 ans et à taux plein,
- ✓ La baisse de la durée du travail à 30 heures et l'octroi de 25 CA et de 9 JTL,
- ✓ Le recrutement de superviseurs pour assurer une bonne qualité de service et améliorer les conditions de travail,
- ✓ La mise en place de véritable formation spécifique,
- ✓ L'amélioration des outils de supervision,
- ✓ Revalorisation des heures de nuit,
- ✓ La revalorisation la prime 24/24 (CPEP 90) et son intégration dans le salaire.
- ✓ L'attribution de tout ou partie de la prime 24/24 pour l'ensemble des salariés de la supervision en horaires tardifs et décalés, ainsi que l'intégration de cette prime dans le salaire,
- ✓ La reconnaissance du métier et des qualifications : par l'accès au niveau III-2/Dbis ou grade de reclassement équivalent et aucun poste en dessous de II.3 ou bande D ou grade de reclassement équivalent,
- ✓ La reconnaissance du métier de cadre relais et hyperviseur : par l'accès au niveau III-3/Dbis ou grade de reclassement équivalent,
- ✓ Le développement de la supervision et des services 24/24 ainsi que le maintien des sites existants,
- ✓ Le comblement des emplois vacants,
- ✓ Le maintien de l'ensemble des activités sur tous les sites existants.
- ✓ La ré internalisation de l'activité sous-traitée par l'embauche des sous-traitants qui le désirent.

Veillez agréer, Monsieur le directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Christian Mathorel